

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 13 JUIN 2022

Présents : G. JEAN, G. RISBOURG, F. GOUIRAND, L. ARNAUD, C. VIRETTI, J. BLANC, S. VALLECALLE, C. SEBASTIANI, P. PEYTHIEUX, P. BRESSIER, A. BREMOND, J. ROCHE, V. AGNES, R. FRANCESCHI

Absent : O. DEVICHI

ORDRE DU JOUR :

➤ Approbation du compte rendu du 09 mai 2022.

1. Travaux/ Voirie
2. Achat Parking
3. Avancement des « Terrasses de Cabrières »
4. Urbanisme
Chemins communaux
Suivi des dossiers
5. Télétransmission des actes administratifs (délib)
6. Loyer
7. Projets
8. Commissions municipales et Extra-municipales
9. Questions diverses

➤ Approbation du compte rendu du 09 mai 2022 à l'unanimité.

➤ Le CMJ était présent pour nous présenter l'avancement de leurs projets.

Il a été abordé plusieurs point à savoir :- la validation du devis pour l'achat de 60 bracelets fluorescents pour les collégiens afin de les sécuriser lors de leur trajets bus/maison durant l'hiver.

Le conseil municipal délibère pour un montant de 119.04€, l'achat sera effectué auprès d'Intersport Pertuis.

Le devis est accepté à l'unanimité.

- Organisation des Olympiades, soit le 18 ou 25 septembre la date est à confirmer, ces Olympiades se dérouleraient au stade, elles seront annoncées par affichage, Facebook, Instagram, Panneau Pocket, distribution de flyer dans le bus ect..., épreuves en équipes, âge limite de 6 à 14 ans, épreuves selon l'âge des participants, enfants pouvant venir d'autres villages, apéritif offert par la commune avec collation, rechercher du matériel (plots, ballons, tables...), arrêté de circulation, prévoir l'aide d'adulte pour la tenue des stands.

1. TRAVAUX/VOIRIE

➤ La balayeuse est malheureusement toujours inutilisable dû à une panne récente de la pompe à gasoil doublée d'une panne de la climatisation.

Le conseil municipal se pose la question d'une reprise de la balayeuse afin d'investir dans un modèle plus résistant.

➤ Le conseil municipal souhaite créer un City Stade pour cela une demande de subventions va être faite auprès de la région.

Depuis 2016, en complément des politiques territoriales contractuelles existantes, la Région propose aux communes un dispositif d'accompagnement de leurs projets de développement local.

La Région accorde un soutien aux investissements réalisés par les communes dans les domaines de l'aménagement du territoire et de l'équipement : aménagement d'espaces communaux, création ou réhabilitation d'équipements socio-culturels, touristiques ou sportifs.

A ce titre notre collectivité souhaite mettre en place un city stade, équipement sportif pour les adolescents.

Le montant prévisionnel de cette opération s'élève à 79 764 € HT et la commune souhaite solliciter l'aide du FONDS REGIONAL à hauteur de 55 834.80 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte le projet d'aménagement d'un city stade ,sollicite une subvention de la Région à hauteur de 55 834.80 € et donne pouvoir à Mme le Maire afin de réaliser toutes les démarches nécessaires pour l'obtention de cette subvention.

- Le chemin des Figuières a été élagué par tous les propriétaires concernés. Les entreprises AXIONE et ORANGE sont venues remonter les fils télécom et de la fibre mais malheureusement ils n'ont pas ajouté de poteaux supplémentaires ce qui fait que le passage en hauteur restant n'est pas suffisant lors des vendangeuses. Nous attendons leur retour...

2. ACHAT PARKING

- La commune souhaite acquérir un terrain aménagé en aire de stationnement dans le programme d'aménagement « Les terrasses de Cabrières ». Le montant de cet achat est de 175 000 € HT, 210 000 € TTC et 16 200 € de frais de notaire.

Dans ce programme Il s'agit de la parcelle AE 753 lot 23 pour une superficie de 2064 m2.

Le conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité autorise Mme le Maire à effectuer et signer toutes les démarches nécessaires auprès du Notaire afin de finaliser l'acquisition de la parcelle AE 753.

- Le parking « Les terrasses de Cabrières » est prévu sur l'année 2022. Pour cette opération, il y a une subvention du département prévue d'un montant de 122 500€. La commune doit établir le budget 2022, et inscrire cette dépense. Pour pouvoir l'équilibrer, il faut trouver la recette adéquate. Le recours à un emprunt relais paraît la solution la plus adaptée. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à effectuer et signer toutes les démarches nécessaires pour réaliser un emprunt de 226 200 €.

3. AVANCEMENT DES TERRASSES DE CABRIERES

- La circulation passant devant le chantier doit être revue pour une meilleure mise en sécurité de la voie. Un marquage au sol va être fait par nos cantonniers pour essayer de limiter l'incivilité au niveau du stationnement.

4. PROJETS

Boulangerie

- A la suite du choix définitif d'implanter la boulangerie dans le bâtiment communal cadastré AE 319 « ancienne cantine » et avec la collaboration du CAUE du département il s'avère nécessaire de choisir un cabinet d'architecte afin de pouvoir lancer ensuite les travaux d'aménagement du futur local commercial. La commune doit lancer une consultation auprès de plusieurs architectes. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal autorise Mme le Maire à effectuer et signer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre d'un marché à procédure adaptée de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'une boulangerie dans un immeuble communal.

- COTELUB a mis en place un dispositif en faveur des locaux commerciaux communaux, le projet de boulangerie de la commune s'inscrit parfaitement dans le cadre de ce fonds de concours et propose de déposer un dossier et de demander une aide financière à hauteur de 25 000 €
Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal approuve le projet de création d'une boulangerie et sollicite l'attribution du fonds de concours de commerce de proximité pour un montant de 25 000 €.

5. URBANISME

- DP INGENUUS : pose de panneaux photovoltaïques au sol sur un bâtiment appartenant au MAS ST JEAN.
- DP SAS DI LANDRO : pose d'une pergola automatisée sur la terrasse du bar.
- DP SEBASTIANI : pose de panneaux photovoltaïques sur toiture.
- DP CHABAUD : ravalement de façade
- DP SCI LONA 1 : création d'un mur de soubassement avec pose d'un portail.

- Madame Le Maire a reçu en mairie le bailleur social Familles et Provence qui souhaite acquérir les 3 logements de l'opération d'aménagement des Terrasses de Cabrières. Le bailleur nous a expliqué que la mairie devrait se porter caution de leur achat, la commune n'en ayant jamais discuté avec le promoteur, elle va lui demander une prise de rdv pour avoir de plus amples explications.

6. COTELUB

- COTELUB nous demande de reprendre une délibération pour signer la convention pour la gestion des pièces complémentaires, en effet il manquait des éléments techniques.
Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

7. REFORME DES REGLES DE PUBLICITE

- L'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 réforment les règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements. Ces nouvelles règles s'appliqueront à compter du 1^{er} juillet 2022, et pour les documents d'urbanisme début 2023. Mme le Maire fait passer à son conseil municipal le tableau récapitulatif des nouvelles règles applicables à compter du 1^{er} juillet 2022.
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité choisit de conserver l'affichage et la publication sur papier des actes réglementaires et des actes ne présentant un caractère ni réglementaire ni individuel.

8. COMMISSIONS MUNICIPALES ET EXTRA MUNICIPALES

Ecole

- Le conseil d'école aura lieu le vendredi 17 juin 2022.

Communication

- Prochaine sortie du bulletin prévue le 20 juin.
- Site internet toujours en cours de construction.

Association

- Réunion d'association ce mercredi 15 juin afin de prévoir la journée d'association qui se tiendra à la rentrée et les différentes manifestations de l'été.

9. QUESTIONS DIVERSES

- La commune a reçu la convocation pour l'assemblée générale de notre copropriété qui inclut la bibliothèque, Mme CHAUVIERE, Mme LORDEREAU, Mr LAUGIER, Mr et Mme CHABAUD, Claude VIRETTI accompagnera Mme JEAN à l'assemblée générale.
- Remise des chèques CADHOC aux employés le lundi 27 juin.
- Apéritif du 13 juillet et vin à la française offert par la municipalité
- Apéritif de l'ouverture de la fête le vendredi 12 août offert par la municipalité.
- Prochain conseil le lundi 4 juillet à 18h30.

SEANCE LEVEE A 21H30